

CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JANVIER 2020

PROCÈS VERBAL



ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège 1 :

M. Sylvain PELLETERET, SGAR par intérim, représentant le Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

M. Nicolas LE BIANIC, Directeur de la Mer de la Martinique et représentant le Préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles

M. Jean-Luc VASLIN, Directeur de la Mer de la Guadeloupe

M. Michael WERY, représentant la Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant

Mme Lise JEAN-LOUIS, représentant le Directeur de la Mer de la Martinique

M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

M. Philippe QUEMART, chef de service représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique

Mme Aude BRADOR, directrice du Parc naturel marin de Martinique, représentant le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité

Mme Martine BEROUD, représentant le Commandant de la Zone Maritime Antilles

M. Xavier DELLOUE, chef du pôle « milieux marins » représentant le directeur du Parc National de la Guadeloupe

Mme Sita NARAYANAN, directrice de l'aménagement, représentant le Président du directoire du grand port maritime de la Guadeloupe

M. Emmanuel THOUARD, délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) aux Antilles-Guyane

Étaient également présents :

Mme Laurie HEC, directrice déléguée du sanctuaire Agoa, OFB

M. Didier PUJO, Parc national de la Guadeloupe

Mme Isabelle CARDON-FOURNIER, SGAR de Guadeloupe

Mme Tiphaine RIVIERE, Parc naturel marin de Martinique

M. Jimmy LE BEC, DEAL Guadeloupe
M. Fabrice RICHOU, Direction de la Mer de la Martinique
M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, Direction de la Mer de la Martinique
M. Arnaud PÉRIARD, Direction de la Mer de la Martinique
Mme Manuella FILON, Direction de la Mer de la Martinique
M. Arnaud LE MENTEC, Direction de la Mer de la Guadeloupe
M. Franck GUY, Direction de la Mer de la Guadeloupe
M. Maxime PUICHAFRAY, Direction de la Mer de la Guadeloupe
Mme Marine NORMANT, Direction de la Mer de la Guadeloupe
Mme Oriane RAULET, Direction de la Mer de la Guadeloupe

Collège 2 :

M. Jean-Marie HUBERT, représentant le Président du Conseil régional de la Guadeloupe
M. Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique
Mme Pascale ALIX-LABORDE, conseillère territoriale de Saint-Martin
Mme Micheline JACQUES, Présidente de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy
Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Guadeloupe
M. Jude PANCRATE, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
M. Victor ARTHEIN, maire de Port-Louis et représentant le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre de la Guadeloupe

Étaient également présents :

M. Nicolas DIAZ, conseil régional de la Guadeloupe
M. Valérie ROSINE-BELIZAIRE, collectivité territoriale de la Martinique
M. Stéphane JEREMIE, communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
Mme Myriane MACENO, communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
Mme Lisa CYPRIEN-VOUSEMER, communauté d'agglomération du Nord Grande Terre de la Guadeloupe

Collège 3 :

M. Bulent GULAY, représentant la présidente de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin
M. Christophe FOUCAULT, représentant la Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe
M. François HERMAN, représentant l'Union des aquaculteurs d'outre-mer
M. Olivier MARIE-REINE, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique
M. Charly VINCENT, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe
M. Joël DEL VECCHIO, représentant le président du Comité de tourisme des îles de Guadeloupe
M. Roland BELLEMARE, représentant Armateurs de France
M. Vincent SIREYJOL, représentant le président de la Fédération des industries nautiques
M. Franck PIAU, représentant le président de la station de pilotage de la Guadeloupe
Mme Michèle MONTANTIN, représentant le Président de l'union maritime et portuaire de la Guadeloupe

Étaient également présents :
M. Widgy SAHA, CRPMEM des îles de Guadeloupe

Collège 5 :

M. Gérard JOSEPHA, représentant le Président de la Fédération française de voile
M. David MATYAS, représentant le président du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Collège 6 :

M. Claude BOUCHON, professeur honoraire à l'Université des Antilles
M. Fritz LANDRES, directeur du lycée professionnel Blanchet

POUVOIRS :

Collège 1 :

Le directeur de la DAAF de la Martinique (*pouvoir au directeur de la DM de Martinique*),
La directrice de l'antenne Guadeloupe du Conservatoire du littoral (*pouvoir à la DM de Guadeloupe*)
Le directeur de l'Ademe de Guadeloupe (*pouvoir à la DEAL de Guadeloupe*)

Collège 2 :

Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique (*pouvoir à M. Boutrin également conseiller exécutif à la CTM*)
Le président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy (*pouvoir à la présidente de l'Agence territoriale de l'environnement*)
Mme Marie-Dominique Ramphort, membre du Conseil territorial de Saint-Martin (*pouvoir à Mme Alix-Laborde, également membre du Conseil territorial de Saint-Martin*)

Collège 3 :

Le Président du Cluster maritime de la Martinique (*pouvoir au président de l'UMEP*)
Le représentant local de la Fédération française des ports de plaisance (*pouvoir à la FIN*)

Collège 5 :

Le Président de l'association de gestion de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin (*pouvoir à l'UICN*)
Le Président de l'association Coral Restoration de Saint-Barthélemy (*pouvoir à la Fédération Française de Voile*)

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège 1 :

L'ambassadeur de France auprès des États de l'OECE, Organisation des États de la Caraïbe orientale
Le directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe ou de la Martinique
Le directeur des Affaires culturelles de la Guadeloupe ou de la Martinique

Le directeur de l'Agence régionale de santé de la Guadeloupe ou de la Martinique
Le président du directoire du grand port maritime de la Martinique
Le directeur inter-régional Antilles-Guyane de Météo France

Collège 2 :

La Présidente du conseil départemental de la Guadeloupe
La Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique
Le Président de la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM)
Le Président de la Communauté d'agglomération du pays nord de la Martinique (Cap Nord)
Deux maires de la Martinique proposés par l'Association des Maires de la Martinique
Le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre (CANBT) de la Guadeloupe ou son représentant
La Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe de la Guadeloupe
Le Président de la Communauté d'agglomération Cap Excellence de la Guadeloupe
Le Président de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant de la Guadeloupe
La Présidente de la Communauté de communes de Marie-Galante

Collège 3 :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guadeloupe
Le Président de la Chambre économique multi-professionnelle de Saint-Barthélemy
Le Président du Comité du tourisme de Martinique
Le Président du syndicat des énergies renouvelables
Le Président du Groupement des industries de construction et activités navales ou son représentant
Le Président du syndicat des transitaires de la Martinique ou son représentant

Collège 4 :

Un représentant du syndicat CDMT – Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail
Un représentant du syndicat CSTM – Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais
Un représentant du syndicat CGTG – Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe
Un représentant du syndicat UGTG – Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe

Collège 5 :

Le Président l'Association de sauvegarde du patrimoine martiniquais
Le Président de l'association Ti Té
Le Président de l'association Coral Restoration Saint-Barth
Le Président de la Fédération française de motonautisme
Le Président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins
Le Président de l'association « Surfrider » foundation
Le Président de l'Alliance française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer

Collège 6 :

M. Dominique LABAN, Directeur de l'office de l'eau de la Guadeloupe
Mme Michela ADIN, Directrice de l'office de l'eau de la Martinique
M. Jean-Paul ALARIC, Directeur de l'École de formation professionnelle maritime et aquacole de la Martinique

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h20.

1/ ACCUEIL ET INTRODUCTION

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de Guadeloupe, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants pour cette 4ème séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles (CMUBA). Les travaux d'élaboration du Document stratégique de bassin (DSB) ont débuté depuis de nombreux mois, et aboutissent aujourd'hui à un DSB consolidé, qui pourra prochainement être mis dans le circuit de concertation et validation.

M. Sylvain Pelleteret, SGAR de Guadeloupe par intérim, excuse le Préfet et rappelle les enjeux liés à la mer et à l'économie bleue dans le bassin Antilles. Les travaux du CMUBA doivent s'assurer de la bonne conciliation de la protection de l'environnement et du développement économique.

Pour la France, la mer constitue un enjeu stratégique, développé dans la SNML validée en février 2017 et qui doit désormais être déclinée dans le DSB.

Il remercie l'ensemble des participants pour les travaux réalisés et les contributions apportées.

Les travaux arrivent à leur terme et il formule le vœu que de véritables actions déclinent de la stratégie qui sera validée.

M. Nicolas Le Bianic, directeur de la mer de Martinique, excuse le Préfet Franck Robine qui vient d'être affecté en Corse. Il l'a chargé de souligner l'intérêt qu'il a porté à ces travaux et de remercier les différents membres qui ont contribué aux travaux.

M. Le Bianic rappelle son affectation récente en Martinique et souhaite remercier les équipes des deux DM qui se sont mobilisées pour arriver à la présentation du DSB de ce jour.

Au-delà du DSB, le conseil maritime devra rester mobilisé autour d'objectifs communs notamment par la formulation de ses avis.

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif en charge notamment de l'économie bleue, de l'environnement à la Collectivité Territoriale de Martinique, excuse l'absence du Président du Conseil Exécutif, Alfred Marie-Jeanne qui l'a chargé de le représenter et souhaite ses vœux aux membres de l'assemblée.

Les régions outre-mer et maintenant la CTM portent une attention particulière au littoral et à la mer. Depuis la LOOM du 13 décembre 2000, notamment par son article 47, les régions outre-mer devraient avoir des compétences dans les 200 milles marins mais le décret d'application n'a jamais été publié. La Guyane a saisi le Conseil d'État qui a conduit par une décision du 2 juin 2018, à une évolution mais qui ne concerne que la délivrance des titres miniers dans la ZEE.

Or il existe aussi des enjeux importants sur les ressources biologiques, halieutiques, minérales et sur la biodiversité marine. Il souhaite que le DSB puisse tenir compte de cet état de fait. Lors de la précédente plénière, la collectivité avait déjà alerté les représentants de l'État sur cette situation. Il souhaite que cette question soit traitée et que l'État affiche clairement ses intentions.

La France serait la première puissance maritime si on intègre les plateaux continentaux et ce grâce aux territoires de l'outre-mer et notamment de la Polynésie française.

Il souhaite une séance de travail très fructueuse et renouvelle ses vœux pour l'année 2020.

Mme Micheline Jacques, Vice-Présidente de la collectivité de Saint-Barthélemy, présente ses vœux à l'assemblée et souligne la qualité des échanges menés dans le cadre des travaux du CMUBA, souvent passionnels, passionnés et passionnants.

M. Jean-Marie Hubert, Président de la Commission agriculture, pêche et développement rural à la Région Guadeloupe, indique que la collectivité est heureuse de voir aboutir cette phase de travail du CMUBA à travers l'approbation du DSB.

Il salue l'implication des secrétariats et remercie l'ensemble des participants qui se sont investis depuis 2016 lors des séminaires de travail. Les contributions ont été exemplaires pour cet exercice autour de la mer.

Le DSB a relevé le challenge d'une approche innovante sur le milieu marin et la stratégie nationale. Il est impossible de ne pas rappeler le poids de la mer dans nos réalités environnementales, culturelles, économiques. La Région Guadeloupe s'est positionnée sur l'économie bleue mais reste vigilante sur les enjeux liés aux pollutions à terre qui se déversent dans la mer (plastiques en mer, pollution à la chlordécone...).

Il rappelle qu'une fois le DSB approuvé, après la consultation, viendra le temps de la mise en œuvre à travers les actions inscrites dans les divers plans à l'échelle des territoires, comme le plan d'actions des RUP pour le futur FEAMP ou le plan de renouvellement de la flotte de pêche des RUP.

Il souhaite que les travaux soient fructueux, comme à l'accoutumée.

M. Sylvain Pelleteret remercie les élus pour ces propos introductifs. Il a bien noté la demande de la CTM sur la répartition des compétences et s'engage à la faire remonter au niveau national pour poursuivre les travaux partenariaux dans de bonnes conditions.

M. Jean-Luc Vaslin rappelle les suites données à la plénière de juin 2019, notamment sur l'approbation du PV et la modification des membres qui ont fait l'objet d'une transmission à tous les membres par mail en date du 22 août 2019.

2/ LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU DSB

Mme Oriane Raulet, DM Guadeloupe, rappelle le rôle du DSB et sa portée (voir powerpoint).

Le CMUBA doit aussi produire des avis sur tout sujet en lien avec la mer et le littoral. Ainsi dès que le document sera validé, le secrétariat pourra rédiger à partir de ce DSB validé des propositions d'avis sur les dossiers pour lesquels le CMUBA aura été saisi : les membres seront ensuite consultés par saisine électronique pour avis.

M. Jean-Luc Vaslin explique que la plénière a été décalée à début 2020 – elle était initialement prévue fin 2019, car les DM ont attendu d'avoir l'assurance par les ministères de la procédure d'adoption à mener (notamment sur la consultation du public) afin qu'elle soit partagée et homogène entre tous les bassins.

3/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DSB ET MODIFICATIONS EFFECTUÉES

M. Jean-Baptiste Maisonnave, DM Martinique rappelle les travaux menés en séminaires, les contributions apportées lors de la consultation écrite et les évolutions réalisées sur le DSB par rapport au document présenté lors de la plénière de juin 2019.

4/ DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN : FICHES THÉMATIQUES

4-1/ PRÉSENTATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS PAR FICHE

PORTS DE COMMERCE ET RÉSEAUX MARITIMES

Mme Michèle Montantin, Union maritime et portuaire (UMEP) de Guadeloupe, indique tout d'abord que les travaux menés par le CMUBA l'ont beaucoup intéressée.

Elle souligne la capacité des 2 DM à travailler en partenariat et avec une ouverture d'esprit qui a permis de faire sensiblement évoluer les enjeux et objectifs du document. La grande nouveauté du DSB est d'apporter l'obligation de concilier la protection de l'environnement et de la biodiversité avec le maintien voire le développement de l'économie.

Mme Montantin rappelle les principales caractéristiques du secteur :

- la localisation du bassin maritime : nous sommes des territoires français et européens dans un environnement international. Les frontières du bassin maritime correspondent aux frontières de l'UE, cela doit être une force pour nos territoires ;
- le commerce maritime ne cause que 20 % des pollutions en mer : cela reste certes beaucoup, mais ce n'est pas la cause principale, et il faut le souligner.

Les travaux ont ensuite abouti à l'identification des enjeux (cf. powerpoint).

Mme Montantin rappelle que pour faire vivre le DSB, les indicateurs devront être suivis dans les 6 ans à venir et des adaptations proposées.

En présentant enjeux et objectifs, Mme Montantin propose d'en préciser ou d'en reformuler certains :

- Objectif « renforcer les partenariats État/Collectivités/ secteur privé en faveur du développement portuaire » :

L'économie portuaire n'est rien sans les acteurs privés qui la composent (cf. rôle décisif pour les Antilles, de la compagnie maritime CMA-CGM pour le fret).

- Objectif « se positionner dans le marché international des flux de marchandises » :

Le bassin maritime est déjà dans le marché mondial puisque 90 % de la consommation vient de l'extérieur. L'objectif désormais est surtout d'y rester puisque nos territoires y sont de toute façon contraints.

- Objectif « consolider les grands ports dans leur vocation de porte d'entrée de l'Europe et de levier de développement des territoires »

Le développement portuaire n'est possible que s'il y a un développement du territoire (notion de hinterland).

Par ailleurs, une alliance entre les 2 grands ports maritimes (Martinique et Guadeloupe) est nécessaire même si chacun garde sa stratégie propre : en particulier, les Antilles doivent être alliées sur la question du transbordement car il permet de pérenniser les lignes directes vers la Martinique et la Guadeloupe en provenance de l'Europe continentale. À défaut, il y aurait un risque que les Antilles françaises soient « feederisées », c'est-à-dire qu'elles deviennent une étape secondaire, sans ligne directe avec les ports d'Europe. L'importance de l'activité d'exportation de la banane antillaise pour le maintien d'une ligne directe est également soulignée.

Mme Montantin présente les nouvelles stratégies des compagnies maritimes pour illustrer les échanges à l'international dans notre zone (UE → FDF/PTP → fret en Colombie, Jamaïque, Costa Rica → FDF/PTP → UE) : cf. cartes sur le powerpoint.

Elle propose que les douanes et les Cargo Community Systems (CCS) soient ajoutés comme sources de données pour les 2 objectifs relatifs à l'enjeu « compétitivité à l'international ». Pour mémoire, le CCS consiste en la dématérialisation de la chaîne d'import/export pour assurer la traçabilité totale des marchandises (à la minute près) et garantir un raccourcissement des délais de traitement.

- Objectif « améliorer la fluidité et l'efficacité de la chaîne logistique au sein du MUA »

Sur la question du marché unique antillais (MUA), Mme Montantin rappelle qu'un travail important a été effectué entre les clusters maritimes de Martinique et de Guadeloupe, et les Douanes françaises afin de mettre en place une plateforme dématérialisée, permettant de vérifier la collecte de l'octroi de mer.

S'agissant de l'indice du coût logistique, il s'agit d'une agrégation de nombreuses données hors transports (car le coût du transport est très variable et lié aux décisions politiques).

- Objectif « développer l'intelligence économique »

Cette intelligence économique doit permettre d'anticiper les évolutions du marché :

- projet de canal au Nicaragua qui pourrait faire concurrence au canal du Panama,
- ouverture des voies polaires pour le transport maritime qui pourrait redistribuer les lignes maritimes existantes (la CMA-CGM s'est engagée auprès du Président de la République à ne pas les emprunter).

Mme Montantin suggère d'ajouter les ambassades comme sources de données.

Mme Micheline Jacques signale l'existence du label pavillon bleu pour les ports de plaisance. Saint-Barthélemy avait l'ambition de le développer dans son port, mais son obtention est trop difficile. Un label spécifique pour les ports de la zone caraïbe ou des Antilles françaises pourrait être envisagé. La récupération des eaux grises et eaux noires n'est pas évidente. Elle souligne le fait que des navires de croisières peuvent les claper au large engendrant ainsi des pollutions et des difficultés pour les pêcheurs.

Mme Sita Narayanan, directrice de l'aménagement du grand port maritime de la Guadeloupe, souligne que la croisière n'est pas mentionnée dans le document alors que c'est un vrai sujet pour les ports, en particulier avec la mise en place de nouvelles normes internationales depuis janvier.

Mme Oriane Raulet indique que le sujet de la croisière est dans la partie « plaisance et activités nautiques ».

M. Jimmy Le Bec, chargé de mission sur milieu marin à la DEAL Guadeloupe, indique que dans le cadre du rapport à l'Autorité environnementale, il sera nécessaire d'étudier l'impact environnemental du DSB. Les territoires sont dépendants des flux extérieurs, et le développement portuaire comme réponse à la dépendance du territoire devra être analysé en termes d'impact global. Par ailleurs, cette idée va à contre-courant d'un objectif de développement endogène des territoires, moins dépendant des apports extérieurs.

M. Jean-Luc Vaslin signale qu'il existe de plus en plus de contraintes sur les échanges maritimes : nouvelles normes en termes d'émission de soufre, vitesse réduite, alimentation électrique des navires de croisière à quai, gestion des eaux de ballasts, etc. Il souligne aussi que 12 000 emplois sont induits par le GPM en Guadeloupe et qu'il y a donc un équilibre délicat à trouver.

M. Nicolas Le Bianic confirme qu'au-delà de la transition écologique des ports, il faut également tenir compte la transition écologique des navires (global cap 2050 : réduction de leur impact sur l'environnement de 50 %). L'argument écologique sera aussi un argument économique, car des innovations doivent être mises en place et de nouveaux services portuaires vont se développer. Il est nécessaire de se projeter sur ces trafics avec des navires de nouvelles générations (navires de croisière et navires de commerce).

M. Emmanuel Thouard, délégué IFREMER Antilles, souligne que la grande thématique du changement global n'apparaît pas suffisamment dans le DSB. Le changement global - ou réchauffement climatique - implique des efforts à réaliser dans l'immédiat pour le limiter mais nécessite aussi des innovations pour s'y préparer. Il ne serait pas envisageable que, en 2020, le changement global ne soit pas pris en compte en tant que paradigme dans l'élaboration d'un document aussi stratégique que le DSB.

M. Sylvain Pelleteret approuve et propose cet enjeu de changement global soit présenté comme chapeau du DSB et que soit mis en avant la manière dont chaque fiche thématique y contribue. Il rappelle par ailleurs que les GPM doivent avoir une stratégie concertée dans le cadre du conseil inter-portuaire Antilles Guyane et qu'elle devra tenir compte du DSB.

M. Jean-Luc Vaslin indique que l'on ne doit pas perdre de vue la compétitivité de nos entreprises à l'échelle caribéenne, en particulier vis-à-vis de territoires peu sensibles aux questions environnementales : nos voisins sont moins préoccupés par les enjeux globaux que nous. A court terme, le résultat économique peut nous être défavorable. À moyen terme, elle permettra de convaincre le consommateur de croisière. À ce jour, les bateaux vont désertir nos territoires si on met trop de contraintes.

MER ET SOCIÉTÉ

Mme Aude Brador, directrice du Parc Naturel Marin (PNM) de la Martinique, présente les enjeux et objectifs de la fiche « Mer & société » (cf. powerpoint).

Plusieurs points importants sont mis en avant dans sa présentation, dont :

- la nécessité de communiquer de manière positive afin d'enjoindre à agir et à faire, et de ne pas être défaitiste dans sa communication,
- l'importance du rôle des élus pour la préservation de la biodiversité marine,
- le rôle incontournable des sciences participatives afin de sensibiliser au milieu marin,
- l'importance du patrimoine matériel (phares...) et immatériel (ex : travail du PNM sur le recueil des mémoires des marins-pêcheurs de la Martinique),
- le vieillissement des territoires : la mer comme service de santé, de détente, source de spiritualité, etc ,
- la nécessité de trouver ce qui fait sens et ce qui est commun à l'échelle du bassin : la

pirogue, la conque de lambis, etc.

M. Gérard Josepha, Ligue de voile Martinique, remarque que les événements nautiques rassemblent toujours beaucoup de spectateurs mais peu de pratiquants. La voile traditionnelle et la voile moderne ne doivent pas être séparées. En Martinique, un rapprochement entre les instances de voile dite moderne et celles de voile traditionnelle (ligue des yoles et gommiers) est en cours.

M. Josepha confirme la nécessité d'une vision de la mer partagée pour mener des actions auprès du grand public.

Un autre prérequis est bien sûr la maîtrise de la natation : ce travail important et prioritaire doit être mis en œuvre pour espérer augmenter les effectifs dans les différents clubs d'activités nautiques.

M. Bulent Gulay, représentant la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, souhaite nuancer la présentation sur l'importance du vieillissement de la population et rappelle que la population de Saint-Martin est très jeune.

Pour attirer la population vers la mer il faut apprendre aux enfants à nager et mettre en place des événements de type « fête de la mer » : cette fête est organisée annuellement par Métimer à Saint-Martin depuis une dizaine d'années et elle rencontre toujours un grand succès.

Il faut également mettre en place des initiations auprès des élèves scolarisés, en les emmenant vers le large pour découvrir leur île depuis la mer et pratiquer des activités nautiques diverses (natation, kayak...) et non limitées à la voile.

Mme Micheline Jacques, explique que dans son école, des séances de voile et de piscine sont organisées et qu'il y a souvent une véritable appréhension de l'élément « eau » de la part des parents qu'ils transmettent à leurs enfants. Il est nécessaire de changer les mentalités pour faire découvrir le milieu marin.

L'Agence territoriale de l'environnement (ATE) a pour projet d'élaborer un film 3D pour que les seniors découvrent ce qui est sous l'eau.

Elle souhaite également remercier les époux Bouchon (Claude Bouchon est présent) pour leur participation à des séances avec les scolaires, qui apprécient beaucoup la rencontre avec de « vrais » scientifiques.

M. Jean-Luc Vaslin informe que des travaux sont en cours avec le Rectorat sur les formations maritimes mais aussi pour déployer des actions de sensibilisation et d'apprentissage de la natation notamment.

M. Stéphane Jérémie, chargé de mission à la CACEM, demande si le DSB pourrait être amendé pour tenir compte des avis du public. Les gens ont une opinion sur la mer, sur les sujets environnementaux... il faudrait pouvoir les consulter. Est-il possible de mesurer la perception du public sur ce programme stratégique ?

M. Jean-Baptiste Maisonnave explique que les membres du CMUBA sont les personnes les plus concernées par le DSB mais que la concertation a été élargie lors des séminaires puisque des experts divers, non membres du CMUBA, ont été associés aux travaux. En outre, il y aura bien une consultation du public, rendue obligatoire par le Code de l'Environnement, dans le cadre du processus de validation du DSB : cette consultation est prévue par voie électronique mais on pourrait envisager de faire plus. Par exemple, pour les façades maritimes dans l'hexagone, des réunions citoyennes ont été menées.

M. Jean-Luc Vaslin indique que rien n'empêche également de prévoir à mi-échéance une

consultation publique sur la base du bilan à mi-parcours sur la perception de ce DSB et comment le faire évoluer. Nous ne sommes pas contraints d'attendre l'échéance des 6 ans pour s'interroger de sa perception voire son appropriation par le public.

M. Xavier Delloue, chef du pôle « milieux marins » au Parc National de la Guadeloupe : cette thématique « mer et société » est transversale et constitue un pré-requis incontournable pour l'atteinte des objectifs dans les autres domaines. Il faudrait lui donner une place à part dans le DSB.

Mme Myriane Maceno, directrice des politiques de la mer à la CA Espace sud Martinique (CAESM) : la mer doit être envisagée comme un espace ludique certes, mais également comme un espace professionnel. Les réticences des jeunes viennent peut-être de peurs ancestrales mais aussi parce que les politiques n'ont pas favorisé l'appropriation de la mer et du monde maritime par le plus grand nombre, même s'il y a une évolution par rapport à une certaine époque.

Nous ne sommes pas un peuple de marins, mais on travaille à changer les mentalités. Il faut intéresser en montrant que la mer offre un vivier d'emplois. Il n'y a pas assez de maîtres-nageurs en Martinique et malheureusement, peu d'antillais sont formés dans ce domaine.

Idem dans le milieu nautique, il faut montrer aux jeunes qu'il y a un potentiel via des actions de communication, via l'ouverture des ports aux jeunes qui ne souhaitent que travailler. Cet axe « mer et société » devrait y contribuer.

Mme Michèle Montantin : la conduite au changement doit être accompagnée et cela n'est pas pris en compte dans ce DSB. Une fois le document validé, elle attend avec impatience la manière dont le secrétariat du CMUBA va faire vivre le DSB et récupérer les données.

M. Nicolas Le Bianic s'étonne que la fiche ne mette pas suffisamment en avant les grands événements nautiques de la zone qui sont pourtant une vitrine pour le bassin. Ces événements constituent pourtant un moyen de s'approprier cet espace et d'incarner une ambition maritime.

RESSOURCES MARINES

M. Jean-Baptiste Maisonnave et Mme Oriane Raulet présentent conjointement la fiche « Ressources marines », élaborée à la demande de la commission DSB, qui met en avant des filières d'avenir, aujourd'hui peu présentes voire inexistantes localement. Ces filières constituent pourtant des opportunités pour le bassin et le développement de l'économie bleue.

M. Louis Boutrin rappelle que le projet d'Énergie thermique des mers (ETM) devait produire de l'énergie basée sur le gradient de température entre la surface et la profondeur de la mer. Ce prototype coûtait 300 M€ pour 10 mégawatts de production, soit un coût de revient supérieur aux modes actuels. La pertinence économique n'était donc pas avérée et le projet présentait des risques environnementaux (stockage d'ammoniac), que les maires des communes concernées ont refusé.

Pour autant il reste indispensable d'exploiter le potentiel maritime du bassin, avec des éoliennes offshore par exemple, même en absence de plateau continental.

Par ailleurs, M. Boutrin s'interroge sur l'opposabilité du document DSB telle que présentée en page 3 : il y est mentionné que l'obligation de prise en compte signifie « conformité aux orientations fondamentales », or ce n'est pas le cas.

Mme Oriane Raulet confirme que cette erreur sera corrigée.

M. Claude Bouchon, professeur émérite à l'Université des Antilles, informe qu'il existe en Guadeloupe un projet basé sur l'énergie houlomotrice qui devrait être mentionné dans le document.

M. Victor Arthein, maire de Port-Louis, souhaite mettre en exergue le port de Port-Louis en termes de développement et d'équilibre du territoire. Il rappelle également que la fédération des très petites entreprises a porté un projet de plateforme éolienne offshore au large de la Grande-Terre en Guadeloupe.

M. Sylvain Pelleteret explique que le DSB à l'échelle du bassin ne peut pas citer tous les projets et que Port-Louis fait l'objet de fiches-actions dans le Contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe.

M. Jean-Luc Vaslin indique également qu'un travail va être mené sur l'aménagement des ports de pêche, pour chaque commune et agglomération, avec des actions dédiées sur les ports prioritaires.

M. Stéphane Jérémie demande si le DSB traite de la question de l'aménagement car les documents de planification sur les terres sont aujourd'hui obsolètes. Il souhaite que le SMVM de la Martinique (1998) – qui déjà à l'époque était obsolète – soit mis à jour.

M. Louis Boutrin se dit surpris de la question car le 13 décembre 2015 la CTM a été créée et s'est vue attribuer les compétences régionales et départementales. L'assemblée a voté le souhait d'élaborer un PADMA (plan d'aménagement durable de la Martinique) et non un SAR et un SMVM. Le PADMA se positionnera également sur la partie maritime et le DSB sera au-dessus du PADMA et du SAR. Il y a déjà eu des séances de travail pour élaborer le document et il est bien avancé. Reste à savoir s'il va être adopté.

Mme Pascale Alix-Laborde, conseillère territoriale à la collectivité de Saint-Martin revient à la fiche « ressources marines » et rappelle qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy il y a des usines de dessalinisation. Il ne peut donc pas être inscrit dans les faiblesses de la matrice AFOM qu'il n'y a « aucune installation ».

M. Nicolas Le Bianic ajoute qu'il y a un intérêt à aller chercher les premières conclusions des initiatives nouvelles pour comparer et « benchmarker ».

PAUSE DÉJEUNER

PÊCHE ET AQUACULTURE

M. Nicolas Diaz, chef du service « stratégie bleue » à la Région Guadeloupe, présente la fiche « Pêche et Aquaculture ».

Ces filières sont importantes sur nos territoires et font l'objet de nombreux échanges « passionnants et passionnés » comme le mentionnait Mme Jacques en début de réunion.

Plusieurs points importants sont détaillés dans la présentation, dont :

- la nécessité de mieux anticiper les effets du changement climatique. La mer est sensible,

- fortement impactée par les changements globaux, et les pêcheurs restent tributaires de ce que fournit la mer. Les pêcheurs et les aquaculteurs sont des sentinelles sur ce sujet ;
- le besoin de mettre en adéquation les capacités de la pêche et les capacités de la ressource halieutique. Cette notion de rendement maximum durable (RMD) peut être difficile à mettre en œuvre aux Antilles où les espèces de poissons pêchées sont nombreuses ;
 - la nécessité d'une gouvernance partagée des dispositifs de préservation (aires marines protégées) en associant les pêcheurs et en envisageant des systèmes de co-gestion. Ces dispositifs doivent être supportables et acceptés par les pêcheurs. Les « mises sous cloche » ne sont plus envisageables ;
 - le report au large de la pêche rendu possible par la dérogation pour le financement de nouveaux navires dans les RUP accordée par l'UE ;
 - l'impératif de renouvellement et de formation (initiale et continue) de la main d'œuvre, et l'arrêt des dérogations ;
 - la structuration de la filière : les pêcheurs prennent conscience de leur rôle de chef d'entreprise. Ils n'ont pas besoin d'apprendre à pêcher mais d'apprendre à gérer une entreprise (comptabilité, demandes d'aides, etc) ;
 - la spécificité des RUP : la pêche est une politique exclusive de l'UE, mais il faut constamment rappeler les réalités distantes des RUP ;
 - le besoin de connaissance en matière de pêche de loisirs, car l'incidence est probablement forte mais n'a jamais été évaluée. Il faut l'encadrer dans le sens de la durabilité ;
 - le soutien à l'aquaculture : il faut réfléchir à une échelle bassin pour relancer la filière avec plusieurs perspectives intéressantes (centre technique aquacole en Martinique, développement de la conchyliculture ou de l'algoculture à des fins cosmétiques).

M. Olivier Marie-Reine, président du CRPMEM Martinique, affirme que l'offre de formation est satisfaisante dans le bassin et que l'EFPMA a du mal à remplir ses effectifs avec les martiniquais. La principale difficulté est la non-adaptabilité de nombreux dispositifs qui existent « à terre » aux métiers maritimes (apprentissage par exemple) : les jeunes marins qui sortent de l'école ne sont pas opérationnels et cela coûte cher aux armateurs.

M. Nicolas Diaz rappelle qu'il y a pourtant des élèves qui attendent d'être formés. Les formations pourraient en effet être mutualisées sur un seul site du bassin maritime mais pour les formations continues cela pose problème au regard de la disponibilité des candidats et de leur capacité (financière, familiale) à se déplacer sur une période longue.

M. Charly Vincent, président du CRPMEM des îles de Guadeloupe, souligne le gouffre dans la notion de temps entre le besoin des professionnels et la vie administrative. Il est indispensable que les jeunes aillent en mer pendant leur formation et leurs stages.

M. Vincent critique la méthode du SIH (Système d'information halieutique) sur la Guadeloupe et les chiffres de production estimés.

Il pointe également le problème d'écoulement de la production car selon lui, la vente ne se fait pas toujours très bien.

Il est favorable aux appuis en termes de comptabilité ou de gestion pour les pêcheurs, mais il faut aller plus loin et plus vite.

Enfin, il insiste sur le fait que l'avenir dans la pêche n'est pas l'importation de produits frais, car ces importations font du dumping sur le marché local.

M. François Herman, aquaculteur et représentant de Sypagua, rappelle que le savoir-faire local en aquaculture n'existe pas ailleurs et qu'il faudrait le faire valoir en matière de coopération

régionale. Son entreprise aquacole a vu son projet de cages immergeables en cas de cyclone retenu dans le cadre d'un AAP national.

Par ailleurs, il existe une problématique sur le seuil ICPE retenu (20 T/ferme), car ce seuil réglementaire a été défini à partir d'aquaculture en milieu tempéré, dans des conditions complètement différentes des conditions tropicales (température de l'eau, vitesse de croissance, etc). Ce seuil implique la mise en place d'étude d'impact difficile et coûteuse. Il faut adapter la réglementation.

Enfin, il appelle l'attention des membres du CMUBA sur une menace forte pour la filière, qui est la possible suppression des subventions comme aides à l'investissement sur la prochaine programmation FEAMP.

M. Joël del Vecchio, Comité de tourisme des îles de Guadeloupe, s'interroge sur la valorisation des produits.

M. Xavier Delloue indique que la pêche informelle ne se régulera pas forcément par le contrôle. La réalité sociale de la pêche vivrière ne doit pas être occultée pour un certain nombre de personnes, en particulier des pensionnés.

M. Nicolas Diaz abonde dans ce sens et rappelle que les pensions sont souvent en deçà du minimum vieillesse. Il faut revaloriser les carrières et les niveaux de pension.

Mme Micheline Jacques souhaite préciser qu'à Saint-Barthélemy, le comité des pêches est administrativement mis en place, mais que les pêcheurs doivent s'organiser pour le mettre en œuvre (il existe aujourd'hui 2 associations de pêcheurs). Elle espère qu'il sera fonctionnel d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, des études ont été menées par l'Agence territoriale de l'environnement afin de connaître le niveau de prélèvements/pêche des pêcheurs, mais les marins-pêcheurs n'ont pas tous joué le jeu. Une certaine défiance demeure.

Elle souligne également la présence de navire étrangers dans les ZEE des pays voisins, et ce d'autant plus que la ZEE du pacifique leur est désormais fermée. Ces pêcheurs étrangers se rapprochent de petites îles indépendantes dans la Caraïbe et trouvent des accords avec ces pays pour avoir des autorisations de pêche halieutique ou à la baleine. L'échelle est supérieure au CMUBA, mais il faut que le CMUBA s'empare de ce sujet de coopération.

Enfin, elle rappelle le lien terre/mer extrêmement important, et donc le lien entre la gestion de l'eau et de l'assainissement et la santé des récifs coralliens des coraux. Les pêcheurs ont compris que le milieu est important pour leur avenir. Il est désormais indispensable que les politiques s'emparent du sujet pour améliorer la qualité des milieux marins. Les bouturages de coraux ne servent à rien si le milieu n'est pas de bonne qualité.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo, Présidente du CEB Guadeloupe et vice-présidente de la région Guadeloupe, acquiesce.

M. Olivier Marie-Reine insiste sur le fait que tous les dispositifs qui existent pour les entreprises à terre devraient être « maritimisés » / « marinisés ». Il cite le dispositif des emplois francs qui auraient pu permettre définir des zones importantes pour la pêche.

Il estime que la ressource benthique est mal évaluée, en prenant pour exemple le cas du chalutage (illégal, en Martinique) où en un après-midi 2 tonnes de poissons ont été pêchés.

Il y a également un besoin de connaissance sur la dispersion du chlrodécone dans le milieu marin.

M. Sylvain Pelleteret : la pêche n'est pas le seul secteur concerné par le manque de structuration et

c'est le rôle du comité régional des pêches d'étudier les différentes possibilités. De nombreux crédits (FEAMP, Etat, région) sont disponibles pour y parvenir.

M. Nicolas Le Bianic : un autre enjeu important est celui des conditions de travail, qui rendent la profession peu attractive pour des jeunes. Le plan de renouvellement de la flotte doit intégrer ces éléments pour que des jeunes puissent s'engager dans des conditions attractives dans la profession.

COOPÉRATION RÉGIONALE MARITIME

M. Nicolas Le Bianic présente la fiche « Coopération régionale maritime » : voir powerpoint.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo présente une illustration de cette coopération : le projet relatif les sargasses sur la période 2019 à 2023. La présentation porte sur plusieurs points :

- gouvernance,
- conférence internationale sur les sargasses ayant eu lieu en Guadeloupe fin 2019,
- la plateforme d'informations à destination de la population de la caraïbe,
- le programme de coopération sur la détection satellitaire et l'anticipation des échouages,
- l'extension du réseau de capteurs pour suivre les taux des gaz de décomposition des algues sargasses.

Cf. powerpoint pour la présentation détaillée.

Mme Myriane Maceno demande quelles sont les différentes filières de valorisation des sargasses potentielles.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo indique que le rapport du sénateur Théophile, rédigé à la demande du Premier ministre, présente cela en détail.

En tout état de cause, il n'existe pas aujourd'hui de grande filière de valorisation et les algues sont généralement mises au séchage, enfouies (République dominicaine), ou enfouies dans des sols imperméabilisés (Mexique).

Des expériences de valorisation ont été réalisées au Mexique (torchis de construction, bioplastique, papier, carton...) et à Saint-Barthélemy (papier).

L'Université des Antilles mène des expérimentations de transformation en charbon actif pour filtrer l'eau potable et fixer la chlordécone.

La valorisation énergétique est difficile, voire impossible, car la sargasse est composée à 90 % eau et 10 % de solide, et contient beaucoup de sels qui sont libérés lors de la combustion et corrodent les systèmes de combustion.

La sargasse n'a pas non plus de valeur agronomique, en raison de ses concentrations élevées d'arsenic et chlordécone. Une entreprise en Guadeloupe fait toutefois un compost avec un peu de sargasse et en Martinique, l'entreprise Holdex en incorpore dans son compost. Quant à l'engrais qui est fabriqué à Sainte-Lucie, il ne respecte pas les normes françaises et européennes car il est trop riche en métaux lourds.

La région Guadeloupe a pour projet de les récupérer en mer, de les sécher et de les céder aux entreprises pour valorisation,

Mme Michèle Montantin se réjouit de cette conférence passionnante, remarquable et exemplaire par le nombre de pays et de partenaires mobilisés.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo : les scientifiques expliquent que 2011 a été une année charnière avec une hyper prolifération des algues : on parle de « blooming des algues » à l'échelle mondiale (et pas uniquement avec les sargasses). Il y aurait une nouvelle algue rouge qui ferait son apparition

sur les côtes mexicaines et une algue asiatique en Méditerranée.

L'objectif est de monter un réseau caribéen qui s'inscrira dans le long terme et perdurera après l'appel à projet international. Un des projets serait de mener une expédition océanographique de grande ampleur (Caraïbe, bassins africains et amazoniens) pour identifier la cause de cette prolifération. La coopération scientifique s'organise, la coopération politique est aussi attendue avec un point régulier entre ministres de l'environnement des États concernés.

Mme Michèle Montantin indique que certains États sont dirigés par des gouvernements climato-sceptiques et que la démarche pourrait se heurter à des obstacles politiques.

Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo explique que si les résultats scientifiques mettent en cause les pratiques agricoles, il faudra bien que les États l'entendent et qu'ils mettent fin à l'utilisation des nitrates, des phosphates, etc. Les sargasses doivent constituer une opportunité économique et comme une opportunité environnementale pour mettre fin à certaines pratiques.

Cette conférence a également permis à nos voisins caribéens de se rendre compte que l'Europe était à leur porte, grâce aux Antilles françaises.

M. Jean-Luc Vaslin souligne que la présence du Premier ministre au séminaire a contribué à cette prise de conscience.

Mme Laurie Hec, directrice du sanctuaire AGOA, précise que dans le cadre de la coopération, des actions de protection de la biodiversité marine sont mises en place par le sanctuaire Agoa, avec le projet Interreg CARIMAM par exemple.

Mme Martine Beroud, Action de l'État en Mer, complète en informant que des réseaux de coopération régionale existent également en matière de lutte contre les trafics illicites (dont la pêche), en matière de lutte contre la pollution en mer et en termes de sécurité en mer grâce au CROSS.

4-2/ AVIS DU CMUBA SUR LE DSB

M. Jean-Luc Vaslin sollicite l'avis des membres sur la totalité du document et précise qu'il est bien sûr possible de relayer par écrit au secrétariat du CMUBA des remarques complémentaires sur le DSB.

Aucune remarque n'est formulée en séance.

La procédure de validation sera donc initiée dans les meilleurs délais.

M. Sylvain Pelleteret conclut cette journée en soulignant à quel point le sujet de la mer est passionnant et salue l'équilibre qui a été trouvé dans le document entre l'ensemble des problématiques. Le secrétariat du CMUBA va continuer la démarche pour l'approbation du DSB, conformément à ce qui a été présenté aujourd'hui.

L'enjeu ensuite sera de faire vivre ce document, d'assurer le suivi des indicateurs et de le décliner dans l'ensemble des plans, programmes, etc.

Il remercie ensuite l'ensemble des membres du Conseil pour leur participation à ces travaux.

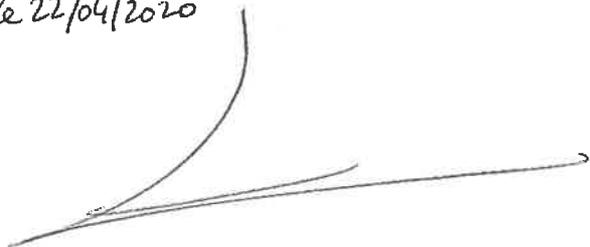
La prochaine plénière aura lieu en Martinique avant la fin de l'année 2020.

La séance est levée à 16h.

Pour le Préfet de la Martinique et
par délégation,

Le Directeur de la mer

A Fort-de-France, Nicolas LE BIANIC
le 22/04/2020



A Basse-Terre, le 24/4/2020

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales


Sylvain PELLETERET



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5780 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637